Commission scolaire des
PREMIÈRES-SEIGNEURIES
Inspirer pour devenir

LES TRAJECTOIRES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

À la CSDPS, le passage au secondaire en classe spécialisée est évalué et planifié par un comité d'admission qui s'assure que l'élève reçoive les services adéquats selon ses besoins particuliers.

En fonction du profil et des besoins de l'élève, certaines options peuvent être envisagées :

Langage est un service offert à l'élève âgé de 12 à 21 ans qui présente un trouble sévère du langage. En fonction de son cheminement, l'élève pourrait intégrer le parcours régulier ou le parcours de formation axée sur l'emploi (FMSS, CFER ou FPT).

Cheminement pédagogique particulier (CPP) est un service offert à l'élève âgé de 12 ans et plus qui présente des difficultés d'apprentissage ayant entraîné un retard pédagogique important et des besoins sur le plan de l'autonomie fonctionnelle. En fonction de son cheminement, l'élève pourrait intégrer le parcours de formation axée sur l'emploi (CFER ou FPT).

Communication (COM-TSA) est un service offert à l'élève âgé de 12 ans et plus qui présente un trouble du spectre de l'autisme et des besoins au plan de l'autonomie fonctionnelle. En fonction de son cheminement et de son projet de vie, l'élève pourrait intégrer le CPC ou le parcours de formation axée sur l'emploi (CFER ou FPT).

Développement pédagogique et social (DPS) est un service offert à l'élève âgé de 12 à 21 ans qui présente une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Les programmes CAPS (12 à 16 ans) et Défi (17 à 21 ans) sont offerts.

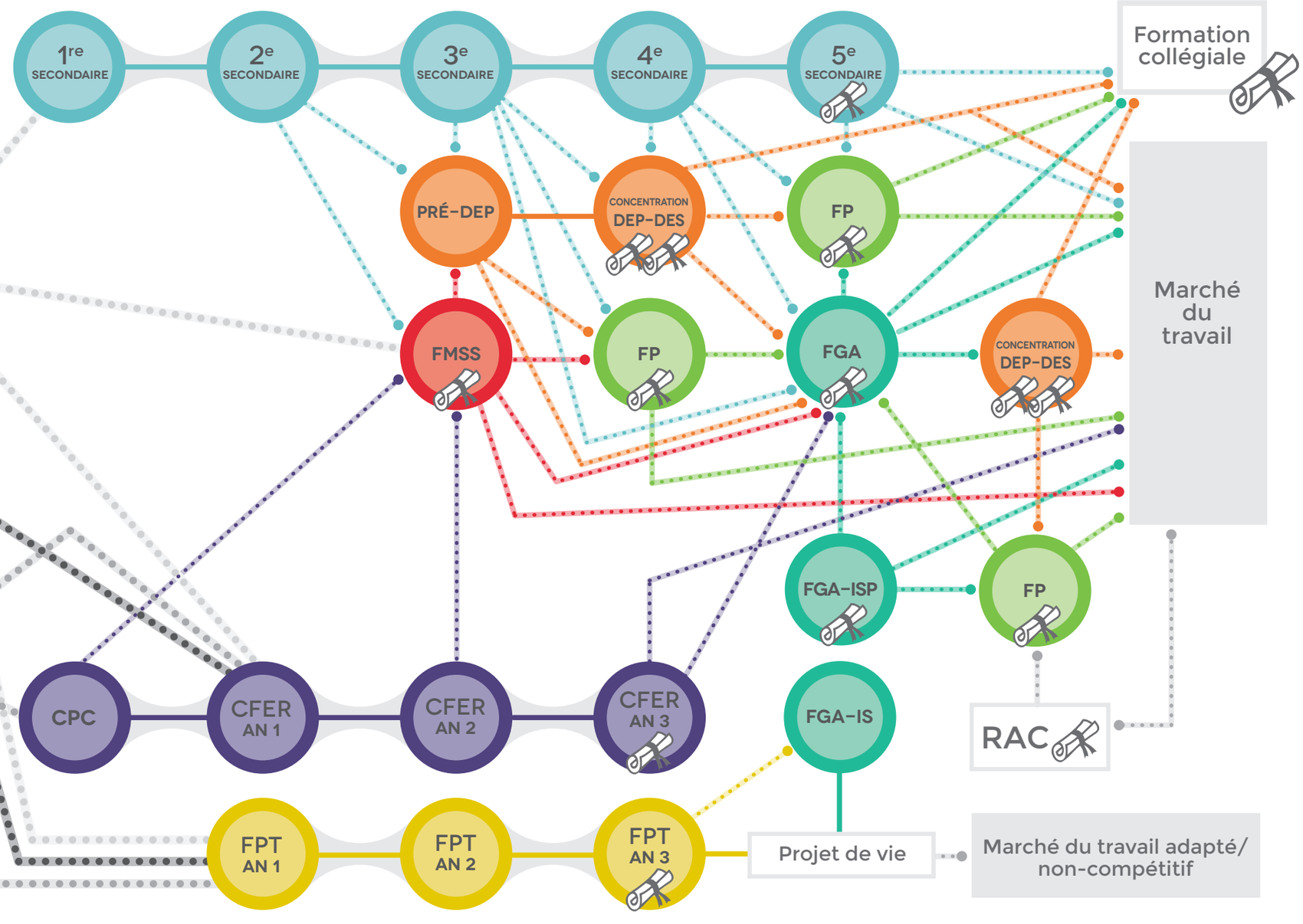

Ce schéma représente les trajectoires de réussite éducative offertes à la CSDPS. D'autres options pourraient être envisagées selon la situation particulière de l'élève. Au sein de l'équipe-école, le **conseiller d'orientation** est le professionnel qui agit à titre d'expert-conseil de la trajectoire de réussite qui répond le mieux aux besoins de l'élève.